

Extrait de la résolution adoptée lors du dernier congrès de l'Union syndicale Solidaires, les 7 et 8 décembre dernier à Bobigny.

Depuis l'adoption de l'Acte unique en 1986, la construction européenne se fait sous l'emprise du marché et se transforme de plus en plus en un camp retranché (accords de Schengen) vers l'extérieur, et en un espace de contrôle policier à l'intérieur de ses frontières. La logique profonde de l'Europe actuelle fait de la libre circulation des capitaux et de l'ouverture à la concurrence ses axes principaux de construction. Directement dérivé des traités européens, le droit de la concurrence, de niveau communautaire, surdétermine les autres droits. C'est un droit fondateur et structurant auquel sont subordonnés les droits économiques et sociaux des citoyens qui relèvent du droit national. Le droit de la concurrence joue véritablement un rôle droit "constitutionnel" au niveau européen. Face à ce droit de portée normative, les autres textes européens apparaissent comme de simples déclarations d'intention sans aucune portée opérationnelle réelle. La mise en application des dispositions libérales des Traités européens est loin de répondre aux attentes des peuples qui composent l'Europe. Le rééquilibrage de la construction économique et monétaire s'impose à travers un projet politique, sous contrôle démocratique, conduisant à l'élaboration d'un modèle social ambitieux et de plein emploi, notamment dans le cadre du processus d'élargissement. A cet égard, il convient de dénoncer la place exorbitante prise par les institutions technocratiques européennes et d'ériger le mouvement syndical et social en véritable contre-pouvoir au sein de la Communauté. Les objectifs de l'Europe monétaire ne s'inscrivent pas dans la continuité historique d'une construction européenne sociale et politique. Une redéfinition des statuts et missions de la Banque centrale européenne s'impose. C'est pourquoi, l'Union syndicale Solidaires réaffirme son refus de l'indépendance du pouvoir monétaire face au pouvoir politique. Elle revendique la mise en place d'un réel contrôle démocratique face au pouvoir des Banques centrales nationales et de la BCE. Elle demande que le Système européen des Banques centrales se mette enfin au service de la croissance et du plein emploi.

Le projet traité constitutionnel européen, loin de rompre avec ce mode de construction, l'entérine dans un texte d'une haute portée politique et symbolique dont les conditions de révision rendent extrêmement difficile pour l'avenir toute modification. L'affirmation que l'objectif de l'Union européenne (UE) est d'offrir "un marché unique où la concurrence est libre et non faussée" maintient le droit de la concurrence comme droit communautaire essentiel, ce d'autant plus que la Charte des droits fondamentaux, intégrée au projet de traité constitutionnel ne crée aucun droit social européen qui pourrait rééquilibrer le droit de la concurrence. Enfin, l'intégration dans ce texte des politiques néolibérales déjà en œuvre "constitutionnalise" ce qui devrait relever du débat public et de la décision citoyenne.

C'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires se prononce contre ce traité constitutionnel qui doit être largement débattu dans la société. Solidaires s'engage dans une campagne pour le refus de cette constitution libérale qui engage l'avenir des peuples d'Europe afin de promouvoir ses valeurs et les fondements d'une "autre Europe", d'une Europe démocratique qui conserve au cœur de son projet les services publics et qui garantit les droits de ses habitants.